

CONSEIL D'ADMINISTRATION du mardi 3 décembre 2019

Etaient présents ou représentés :

- Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, représenté par Monsieur Xavier TURION, Chef de service, adjoint au Directeur Général de l'Enseignement Scolaire - MENJ, DGESCO
- Monsieur Edouard GEFFRAY, Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Madame Anne BENNET, Adjointe à la sous-directrice, Sous-direction de l'Action Educative, Service de l'accompagnement des politiques éducatives, MENJ - DGESCO C2
- Monsieur Vincent SOETEMONT, Directeur Général des Ressources Humaines, représenté par Monsieur Olivier SOUBESTRE, Adjoint à la Cheffe de bureau de l'éducation artistique, culturelle et sportive, MENJ
- Madame la Ministre des Sports, représentée par Madame Nadine RICHARD, Sous-Directrice de l'action territoriale, du développement des pratiques sportives et de l'éthique du sport - Direction des Sports
- Monsieur Gilles QUÉNÉHERVÉ, Directeur des Sports, Ministère des Sports, représenté par Madame Christèle GAUTIER, Cheffe du bureau de l'élaboration des politiques du sport (DS.1A), Cheffe de projet Stratégie Nationale Sport Santé
- Madame Nathalie CUVILLIER, adjointe au directeur des Sports, Cheffe de service, Ministère des Sports, représentée par Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, chargé de mission au bureau du développement des pratiques sportives, de l'éthique sportive et des fédérations multisports et affinitaires, Direction des Sports
- Monsieur Mathieu BLUGEON, Directeur académique des services de l'éducation nationale du Gers
- Madame Véronique ELOI-ROUX, Doyenne de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, Groupe de l'EPS, représentée par Monsieur Jean-Marc SERFATY, IA/IPR EPS Créteil
- Monsieur Paul-André TRAMIER, Administrateur du CNOSF, représentant le CNOSF
- Madame Corinne KALDI MASSARD, Principale du Collège Jean Giono, Nice
- Monsieur Frédéric JAKIEWICZ, Proviseur du Lycée Saint Exupéry, La Rochelle
- Monsieur Symphore BOUAKA, élu CNVL, académie de Créteil
- Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, Collège La Mare aux Saules, Coignières, académie de Versailles
- Monsieur Aymeric LE PEZENNEC, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Jean Jaurès, Montfermeil, académie de Créteil
- Monsieur Gil BOISSÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Ronsard, Vendôme, académie d'Orléans-Tours
- Monsieur Florent KUNZELMANN, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Max Linder, Libourne, académie de Bordeaux
- Monsieur Eric OLIVERO, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Corot, Savigny sur Orge, académie de Versailles
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - SNEP/FSU
- Madame Nathalie BOJKO, représentant le SNEP/FSU
- Madame Elisabeth ALLAIN-MORENO, Délégué nationale EPS - SE/UNSA, représentée par Monsieur Yann CHANDIVERT, Secrétaire national
- Madame Claudine HERVY, Trésorière générale adjointe - PEEP

Etaient excusés :

- Monsieur Dominique BUSSEREAU, Président de l'Assemblée des Départements de France, représenté par Monsieur Henri NAYROU, Président du Conseil Départemental de l'Ariège
- Madame Régine PAILLARD, Proviseure du LP Edmond Rostand, Paris 18e
- Madame Karine AULIER, Administratrice nationale - FCPE

I) Ouverture par Xavier TURION, représentant le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, président

Xavier TURION remercie le proviseur du lycée Honoré de Balzac d'accueillir dans son établissement ce deuxième conseil d'administration de l'UNSS de l'année, et félicite la directrice nationale pour l'obtention des Gymnasiades 2022, grande manifestation sportive qui réunira 5000 athlètes, 80 pays, 19 disciplines. Il se réjouit de ce succès.

Parmi les points à l'ordre du jour, l'examen du budget prévisionnel 2020 ainsi qu'un point d'étape de l'exécution du budget 2019. Les questions diverses relatives aux élections seront également abordées.

Avant de commencer par le premier point de l'ordre du jour, Monsieur TURION propose de laisser place aux déclarations liminaires.

II) Déclarations liminaires

Mélanie PELTIER, élue des AS, animatrice d'AS, académie de Versailles :

Les élus des AS tiennent à remercier la direction nationale d'avoir mis en place ce CA en après-midi afin que nous puissions nous réunir le matin pour préparer cette instance (pas comme la dernière fois). Nous tenons cependant à signaler que la tenue des dernières instances principalement convoquées le mardi, a mis les élus des AS en difficultés vis-à-vis de leurs établissements et de leurs élèves (puisqu'ils ne sont pas déchargés de cours).

Concernant le déroulement des élections UNSS, alors que les listes départementales viennent d'être élues, nous ne pouvons que regretter la tendance qui émerge quant au taux de participation des AS. Pour les élus des AS, ces chiffres sont très préoccupants par rapport au fonctionnement démocratique de l'UNSS. Tous les moyens ont-ils vraiment été mis en œuvre à tous les niveaux pour favoriser la réussite du renouvellement des élus dans les instances UNSS ? Circulaires publiées tardivement, pas de directives nationales et de documents d'appui clairs (d'harmonisation) en directions des services déconcentrés et des DSDEN, chaque chef d'établissement, président d'AS, a-t-il pris à bras le corps l'organisation de ces élections ?

Concernant ce CA et les points budgétaires qui vont être abordés. Nous aurions souhaité être destinataire d'un arrêté des comptes budgétaires (même partiel) de 2019, afin de pouvoir confirmer ou pas nos inquiétudes exprimées à l'AG du 21 mai 2019 quant à la sincérité du budget 2019.

Quant aux choix budgétaires présentés dans le budget prévisionnel 2020, outre la baisse du budget global (- 1 300 000€ / - 4%), nous nous interrogeons fortement sur les arbitrages réalisés qui nous semblent en décalage avec les orientations présentées par la Direction Nationale de l'UNSS. Nous dénonçons principalement l'amputation de la ligne des crédits d'animation (- 7%) et l'augmentation du prix de la licence (+1%). Madame la Directrice, alors que vous nous annonciez au CA du 20 décembre 2018 que « l'AS était la clé de voûte du sport scolaire », comment expliquer que vous envisagiez de les mettre encore plus en difficultés en leur faisant supporter le recul des subventions des collectivités territoriales et du ministère des sports. Une fois de plus, c'est le chapitre « animation sportive et compétitions » qui fait les frais de la baisse du budget général 2020 en se voyant ponctionner de 1 527 000€, somme supérieure de 224 000€ de cette baisse générale.

Nous vous remercions pour votre attention.

Yann CHANDIVERT, Secrétaire national pour le SE/UNSA :

Ce conseil d'administration de l'UNSS se tient au moment des élections des représentants des associations sportives et c'est sur cet important renouvellement des élus que je vais m'exprimer.

De façon cohérente avec le projet du groupe dont il est membre « Pour un sport scolaire cohérent et accessible à tous de la maternelle au lycée », l'Unsa a constitué sur de nombreux territoires des listes de candidats réunissant enseignants d'EPS, élèves, chefs d'établissements et parents. Le but : permettre aux instances de l'UNSS d'entendre tous les acteurs du sport scolaire s'exprimer et évoluer toujours mieux grâce à l'adhésion de tous au projet de l'UNSS.

Malheureusement, les responsables, voire les candidats de nos listes, se sont vus rapidement remis en question par une organisation syndicale constituant des listes autres. Nous pensions avoir suffisamment dénoncé la violence de cette organisation syndicale lors des élections professionnelles de décembre 2018 où nos candidats avaient été mis à mal, mais visiblement non ! Et nous le déplorons.

Accusés de faire fi des règles du jeu, jusque dans un communiqué de presse, nos candidats n'ont répondu aux attaques que par la fierté de porter notre projet.

Qu'il s'agisse du nombre ou du statut des candidats sur les listes, des dates de dépôt des listes ou encore des décisions des IA-Dasen, l'Unsa a, pour chacune de ses listes déposées, respecté ce qui lui était permis de faire par la note de service ministérielle. Le nombre de questions posées au directeur des affaires juridiques de l'UNSS tout au long de la constitution de listes pour s'assurer d'être dans notre droit en témoigne pleinement.

Comment nos listes auraient-elles pu être validées dans le cas contraire ?

D'autant plus, lorsqu'on sait la pression de cette organisation syndicale qu'ont subie nombre de directeurs de services départementaux pour invalider les listes Unsa. « Peur des représailles ! » nous a-t-on renvoyé sans cesse ! Ce poids du syndicat hégémonique a amené certains directeurs UNSS à nous opposer des règles tirées d'interprétation abusive de la note de service (interdiction de faire soutenir la liste par une OS, interdiction d'un logo, ...), voire des règles défiant l'esprit même du sport scolaire (interdiction de candidature de parents ou de chefs d'établissements !).

Si nous n'avons fait fi d'aucune procédure, d'autres en revanche ont fait fi de démocratie, de liberté d'opinion et de liberté d'expression, des principes que nous avons pourtant pour mission d'inculquer à nos élèves ! Allant jusqu'à remettre en question, à travers de virulents communiqués sur nos professions de foi, la revendication d'une meilleure valorisation institutionnelle des acteurs du sport scolaire ou encore d'un parcours sportif réussi de la maternelle au lycée. Allant jusqu'à la diffamation en accusant les chefs d'établissements majoritairement affiliés à l'Unsa de ne pas siéger dans les instances de l'UNSS au titre de leur fonction mais de leur organisation !

Ne supportant, encore moins aujourd'hui qu'hier, l'existence d'une autre organisation représentant les enseignants d'EPS portant un projet différent pour notre métier et nos élèves, ne supportant pas une appropriation des instances du sport scolaire par une diversité des acteurs autre que celles des profs d'EPS, cette organisation malmène la structure comme le projet de l'UNSS.

L'Unsa se félicite des premiers résultats départementaux obtenus par ses listes, l'Unsa remercie tous ses candidats porteurs d'un projet fédérateur du sport scolaire où chacune et chacun a sa place. L'Unsa tient aussi à remercier la disponibilité dont a fait preuve Sean Gandrille dans le suivi de la constitution des listes. Enfin, l'Unsa tient aussi à souligner et saluer l'intervention du ministère sur certains territoires pour rappeler les règles du jeu et permettre la diffusion de listes bloquées par le seul objectif d'empêcher la pluralité.

La réalité de cette première phase électorale devait être connue, mais je ne serai pas plus long. Il est pour l'Unsa essentiel de ne pas plus entacher ou desservir l'image de l'UNSS, en particulier, et du sport scolaire, en général. D'autres s'y sont risqués à des fins syndicales, mettant à mal l'ensemble des membres et des acteurs de l'UNSS, mettant à mal le projet partagé par la majorité d'un sport scolaire éthique et responsable.

Pour terminer, l'Unsa demande au ministère, dans son rôle de présidence de l'UNSS, et à la direction nationale de l'UNSS, de veiller toujours mieux à rétablir une neutralité et une indépendance morale assumées, sans crainte ni peur de représailles, des services déconcentrés de l'UNSS. Et ce, dans l'intérêt de nos collègues, de nos élèves, de nos parents et de notre institution.

Je vous remercie de votre attention.

Xavier TURION réagit à cette dernière intervention et indique que, du côté de l'administration centrale de l'Education Nationale et de la Jeunesse, une seule conviction est de mise : neutralité, objectivité, pluralité et démocratie. Tout dans ce sens sera soutenu et il rappelle qu'à ce stade, alors que ce n'est pas une élection professionnelle mais une élection d'une tout autre nature, le combat entre syndicats est mis très fortement en avant.

Nathalie BOJKO, représentant le SNEP/FSU :

En ce jour du 3 décembre « journée internationale des personnes handicapées », nous souhaitons souligner la forte implication de l'UNSS dans l'accès au sport pour tous, notamment au travers du projet SPORT PARTAGE qui s'amplifie dans nombre de départements et permet l'organisation de rencontres et évènements jusqu'au niveau national et parfois international.

L'attribution des Gymnasiades 2022 à la France n'est pas étrangère à la qualité et à l'originalité du Projet de candidature « Normandie 2022, les Jeux avant les Jeux » qui intègre par exemple dans son programme, des compétitions pour des élèves en situation de handicap. Nous espérons qu'avec les Gymnasiades 2022, l'élan donné aux établissements scolaires, à la région, aux départements et aux villes qui accueilleront des épreuves, aux jeunes qui s'investiront dans l'événement au travers de projets d'accueil de délégations, dans les formations à la prise de responsabilités etc. s'étendra à d'autres régions. Il est essentiel à nos yeux qu'il soit permis à tous les élèves de France, quel que soit le lieu où ils vivent et sont scolarisés, de vivre aussi « Les Jeux avant les Jeux ». Certes, pas nécessairement en présence d'autant d'équipes de haut niveau venues du monde entier ni au même moment, mais ils doivent faire partie de la « fête » et pouvoir s'engager eux aussi dans de beaux projets qui jalonnent les années qui nous séparent des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024.

Mais aujourd'hui, nous sommes également à la veille d'un mouvement social interprofessionnel de grande ampleur visant à protester contre le projet actuel de réforme des retraites. Nous ne nous étendrons pas sur ce sujet qui préoccupe tous nos collègues pour eux-mêmes, pour les jeunes collègues qui entrent dans la profession, pour l'ensemble de la population active et des personnes privées d'emploi et pour les générations à venir. Ce mouvement vient s'ajouter au malaise profond et grandissant qui traverse les personnels de l'Education et particulièrement les enseignants d'EPS : absence de reconnaissance et de prise en compte des conditions d'exercice de plus en plus difficiles, perte de sens des contenus à enseigner, difficultés à faire vivre les associations sportives.

Le tout récent rapport de l'OMS conforte malheureusement les analyses que le SNEP-FSU fait depuis de nombreuses années : le très grand recul de la pratique physique chez les scolarisés plaçant la France à la 119ème place sur 146 pays. Et ce ne sont pas les réformes en cours dans le système éducatif, particulièrement pour l'EPS, ni l'absence d'impulsion et d'aide financière de l'Etat pour la construction de nouveaux équipements sportifs qui vont nous aider à redresser la barre. Les annonces et la communication de nos dirigeants vont bon train : « faire de la France une nation de sportifs », l'« héritage 2024 », « faire mieux grâce aux jeux », des labels « Génération 2024 » et « Terre des jeux », la création de 1000 Sections Sportives Scolaires ou Classes à Horaire aménagés Sportifs supplémentaires.... Autant de slogans qui ne sont pas suivis d'effets ni de réalisations concrètes pour enrayer cette baisse d'activité chez les jeunes. Bien au contraire, les décisions des réformes et leurs mises en œuvre fragilisent l'EPS et le sport scolaire.

Quelques exemples : disparition d'une épreuve pratique au DNB, baisse des horaires en LP, absence d'un enseignement de spécialité au lycée, disparition de référentiels nationaux par activité physique, des options EPS qui devaient ouvrir à la rentrée et qui ne l'ont pas été, un accès aux équipements insuffisant et très inégal selon les territoires, des mercredis après-midi davantage confisqués aux élèves parce que sont programmés des cours, des devoirs, des enseignements de spécialités, etc. Et on peut craindre que la situation ne s'aggrave l'an prochain avec 2 niveaux de classe concernés par la réforme des lycées. D'ailleurs, avec le nouveau Bac et les épreuves anticipées en 1ère et terminales, cela risque fort de bloquer les possibilités d'organiser des rencontres UNSS les mercredis après-midi. Nous sommes très inquiets au regard des informations qui nous reviennent : dans certains districts, ce sont près de 80% des lycées qui programment déjà ou vont programmer l'an prochain des cours le mercredi après-midi.

Des bilans départementaux et académiques devront être faits au cours de l'année afin de mettre en œuvre des voies d'amélioration de la situation et de pouvoir travailler de façon éclairée aux prochains plans de développement du sport scolaire.

Nous souhaitons également aborder la question de l'e-sport qui s'infiltré dans les médias, dans les couloirs du CIO et pourrait se faire une place au sein de notre système éducatif et du sport scolaire. Si nous ne nions pas l'intérêt du e-sport en termes d'innovations technologiques, le « gaming » et les intérêts marchands n'ont pas leur place, ni à l'Ecole, ni dans le sport scolaire. D'ailleurs, le rapport de l'OMS pointe le temps passé devant écran par les jeunes comme un des facteurs explicatifs de la baisse d'activité physique. L'Ecole n'a pas à accompagner ces tendances et usages de la jeunesse mais au contraire à travailler à l'acquisition d'un habitus santé par la pratique. Nous ambitionnons tous et toutes que les futures générations aient une pratique physique régulière, vectrice de santé, de relations vivantes, de rencontres et d'acceptation des différences. De façon responsable, nous ne devons pas encourager des pratiques virtuelles supplétives à des activités physiques.

Nous n'avons pas déposé de questions diverses pour ce CA. Néanmoins, nous demandons que les AS soient expressément informées des récentes modifications de certaines fiches sports et activités artistiques – ou fiches arts comme nous en faisons la demande depuis un certain temps - de façon à éviter que des équipes ne s'engagent dans des rencontres qualificatives qui ne pourraient aboutir. Nous pensons particulièrement à la place et à la certification des jeunes coaches.

III) Mise à l'approbation du PV du CA du 8 octobre 2019

Intervention sur le PV du CA du 8 octobre 2019 de Florent KUNZELMANN, élu des AS, animateur d'AS, académie de Bordeaux

Les modifications à remplacer dans le PV :

Page 6 : Les élus des AS seront aujourd'hui maladroits et redondants dans la mesure où ils ont l'habitude d'avoir un temps de rencontre avant la tenue des instances. La réception tardive des derniers documents accentue cette difficulté de même que les modalités de présentation qui nous obligeront à nous adapter par des interventions plus désordonnées.

Page 7 : c'est **M. LECAMP**, je pense, qui faisait des remarques sur des parties de ses interventions qui se retrouvaient à plusieurs endroits du PV.

Page 14 : c'est peut-être **M. Boissé** qui est intervenu. Ce paragraphe ne me dit rien.

Différence de financement dans les territoires. Des actions comme Génération 2024 et la Journée du sport Scolaire sont une charge pour les conseils départementaux.

C'est sans doute **M. LECAMP** qui est intervenu sur le logo 2024 page 13 et non pas moi.

Page 17 : ce n'est pas **M. BOISSE** mais moi-même.

"Or certains chiffres issus de la vie des AS sont absolument nécessaires pour comprendre les fonctionnements et les difficultés des Associations (coût moyen du contrat, coût moyen des transports pour une AS, pourcentage de cours le mercredi après-midi, etc).

Remarque sur le découpage fluctuant des coordonnateurs de district à supprimer.

Nathalie COSTANTINI souligne qu'il est important, au moment des enregistrements, de s'identifier quand il y a une prise de parole.

Pas de vote du procès-verbal.

IV) Présentation des orientations du budget prévisionnel 2020

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS, présente un budget avec un point d'étape 2019 pour mieux faire comprendre l'explication du prévisionnel 2020. Il est impossible de fournir des documents stabilisés, les chiffres changeant continuellement ; il faudra donc attendre fin février au moins pour pouvoir consolider un budget de 130 services.

Ne s'agissant que d'un point d'étape, il ne serait pas convenable de faire des documents écrits ne correspondant pas à la réalité. Dans la présentation faite, les chiffres présentés sont ceux au jour d'aujourd'hui.

La directrice précise que l'UNSS intervient pour mettre en avant ce que fait le sport scolaire à la fois dans le cadre de l'animation et le développement de la pratique sportive scolaire mais aussi dans le cadre de l'engagement associatif qui sont les 2 motifs d'agir de l'association.

Les propositions d'événements de l'UNSS concernent tant le développement de la pratique sportive que la filière relative aux « Jeunes Officiels ». Par ailleurs, les priorités nationales en lien avec celles de l'Education Nationale dont nous sommes un opérateur, le lien avec le monde fédéral par le biais notamment des commissions mixtes nationales et la filière des thématiques transversales positionnent le sport scolaire comme un outil au service de l'ensemble des politiques publiques.

Sur le plan de la communication, l'UNSS a aussi besoin de faire de la recherche de partenaires pour l'accompagner dans ses différentes activations. Il est nécessaire de créer de la documentation avec des éléments de langage pour permettre à chacun de ses interlocuteurs de pouvoir garder trace de la représentation du sport scolaire.

Autour de l'engagement associatif, les dynamiques « Jeune Officiel », président d'AS, la valeur de l'engagement, et l'implication à l'international apparaissent comme les dimensions motrices du sport scolaire.

Tout cela rend compte du budget présenté.

L'UNSS a des charges contraintes sur lesquelles elle ne peut pas agir. Il faut changer la manière de penser le sport scolaire. L'UNSS existe sur les territoires. On a tendance à dire que les collectivités apportent à l'UNSS nationale des moyens pour fonctionner. C'est l'inverse. C'est dans les territoires que les collectivités agissent dans le cadre de leurs prérogatives et que l'UNSS nationale apporte un complément pour pouvoir, avec les collectivités et en lien avec le MEN, mettre en œuvre à la fois les priorités ministérielles mais aussi apporter le soutien aux clubs à la pratique sur les territoires.

Les partenaires recherchés par l'UNSS servent forcément les territoires. Les collectivités apportent des moyens pour mettre en œuvre un certain nombre d'activations. Si des subventions moindres sont apportées, ce sont les jeunes de ces territoires qui seraient pénalisés.

L'UNSS nationale coordonne, s'assure de la cohérence de l'ensemble et permet de structurer autour d'une feuille de route les actions mises en œuvre sur le territoire en lien avec les collectivités.

Emma DECRENISSE, Secrétaire Générale de l'UNSS :

Le budget est basé sur une partie de la réalité du budget 2019, et un peu sur le budget 2018. Il s'agit d'une première année avec des chiffres 2020 présentés avant l'exercice. Comme le budget s'appuie toujours sur des chiffres définitifs, il a fallu jouer sur les 2 dernières années. Sur les recettes propres, et les licences, les derniers chiffres pourront être fournis début janvier. Pour la partie des conseils régionaux et départementaux, les chiffres vont peut-être évoluer. Il en va de même pour le CNDS. Au niveau des subventions des collectivités territoriales, une baisse est annoncée. Il faut rester prudent car l'enregistrement des salaires n'est pas terminé. La saisie des mois de novembre et de décembre reste à faire.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS :

Vu l'écart entre le réalisé 2019 à la date du CA et le budget prévisionnel 2019, quelques inquiétudes nous obligent à rester vigilants pour l'élaboration du budget prévisionnel 2020. Par ailleurs nous n'avons pas d'informations précises de la subvention qui étaient avant celle du CNDS et du ministère des sports et qui vont se transformer suite à la nouvelle gouvernance du sport autour de l'agence nationale du sport.

Par ailleurs, il faut mettre en avant le fait que chaque animation sportive nécessite d'autres dépenses que celles liées à la logistique. Il peut y avoir de la documentation faite sur l'animation comme tous les livrets jeunes officiels réalisés. Les goodies offerts aux jeunes, les médailles et les trophées, les roll-ups, les flyers et toute la signalétique, la création graphique, l'habillement, les commandes de tee-shirts en nombre important, le flockage, la location de transport de matériel, la location de salles, les repas, les hébergements des commissions mixtes nationales en font partie. Tous ces éléments cités faisaient partie du bloc communication qui doit de fait être plus explicités dans les prochains CA pour se positionner sur son impact sur le budget global. Il est important de se rendre compte que chaque nouvelle animation sportive, chaque nouveau championnat, les jeux de l'UNSS, chaque activation « lycéennes », parents, développement durable, comportent tout cela.

Il existe encore en communication des prestataires pour lesquels les contrats sont en cours.

Emma DECRENISSE, Secrétaire Générale de l'UNSS, confirme que le budget 2020 a été appuyé sur une partie des réalisations 2019 et une partie 2018.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS :

Comme il a été reproché que le prix de la licence avait été augmenté d'un coup de 10%, l'UNSS propose aujourd'hui au CA de ne l'augmenter que de 1% en tenant compte de l'augmentation liée au coût de la vie. Cette disposition conduirait à une augmentation du prix de la licence, de 12 centimes. Mais si le CA décide de ne pas le faire cette fois, cela pourrait représenter l'année prochaine 26 ou 30 centimes d'augmentation.

Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale SNEP/FSU :

Nous ne savons pas quelle sera la réalité de l'exercice budgétaire 2019, même si vous nous avez donné des éléments sur ce qu'il pourrait être, ce n'est donc pas un exercice facile que de réagir instantanément sur des sujets aussi importants.

Vous proposez d'augmenter la licence de 1%. Si celle-ci était décidée, elle ne devrait intervenir qu'au 1er septembre 2020 et donc influencer sur le budget sur une période de 4 mois seulement. Les entrées licences pour l'année 2020 ne seraient pas de 12 746 200€ mais de 12 662 000€, soit 110 000€ de moins que ce qui est annoncé. Au regard du chiffre annoncé l'augmentation serait en réalité de 3% !!!! Au passage nous rappelons que lorsqu'on décide d'une augmentation de la licence, celle-ci joue sur 2 ans puisqu'elle s'applique sur 4 mois (septembre à décembre) la 1ère année puis joue pleinement sur l'année suivante.

Emma DECRENISSE, Secrétaire Générale de l'UNSS :

Les subventions des conseils départementaux sont maintenues à hauteur de 4 millions, les conseils régionaux à hauteur de 2 800 000, les mairies à 210 000. En revanche, pour le CNDS et l'Agence Nationale du Sport (ANS), les chiffres n'ont pas été encore transmis.

Christèle GAUTIER, Cheffe du bureau de l'élaboration des politiques du sport, Cheffe de projet Stratégie Nationale Sport Santé, Direction des Sports :

Il n'y a pas de basculement automatique du transfert. L'UNSS devrait passer à un projet sportif fédéral avec l'agence qui lui permettra de fixer sa dotation et de le présenter à ses membres. L'année dernière, 28 fédérations plus le CNOSF sont passées en expérimentation. Cette année, le dispositif est étendu, à partir d'un seuil de financement, à l'UNSS selon des modalités particulières et sur la base d'orientations définies par le ministère des sports. On peut penser que le PNDSS sur lequel l'UNSS travaille, permettra largement de répondre aux orientations et au cadre de ce futur projet sportif fédéral.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS,

La direction nationale va avoir, en plus du PNDSS, en plus de la convention pluriannuelle d'objectifs avec le ministère des sports et avec celle du MEN, à fournir un projet sportif fédéral (PSF), et donc un 4^e document pour une même association, pour pouvoir avoir des financements. Pour mettre en œuvre les modalités d'accompagnement des fédérations, chaque fédération doit en réaliser un.

Il faut attendre l'organisation d'une réunion avec l'ANS sur la manière dont les fonds seront répartis. L'ANS nous proposera un rendez-vous pour un point très précis sur notre situation.

Emma DECRENISSE, Secrétaire Générale de l'UNSS :

Au niveau des charges, les salaires ont été maintenus au même niveau que l'année dernière.

Au niveau du fonctionnement, une prévision à la hausse par rapport à 2018 a été faite.

La communication est revenue à hauteur de 240.000 € plus 25.000 pour la partie récompenses.

L'animation sportive a légèrement baissé en rapport avec les subventions.

Le budget avec des éléments très variables se veut très prudent.

Si les subventions des conseils régionaux et départementaux augmentent, l'UNSS s'engage à ce que cette part soit rebasculée sur l'animation sportive.

Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale SNEP/FSU :

Quelques remarques sur le FONCTIONNEMENT général de la direction nationale : l'intention de le maintenir sous les 900 000€ est louable, mais dans les faits nous voyons que nous sommes autour d'1M depuis plusieurs années, cela nous paraît difficilement tenable.

Avoir réajusté la ligne Instances administratives nous paraît raisonnable au vu des années précédentes où nous étions autour de 250 000€ depuis plusieurs années.

Sur l'ANIMATION SPORTIVE : Le 1^e constat sur ce chapitre c'est qu'il est en baisse de 1,5M€/à 2019 et qu'il absorbe à lui-seul la baisse générale du budget. Avec 21,3M€, il serait donc redescendu au niveau de 2015 (21 273 000€) !

Pour préciser notre appréciation négative du budget 2020, en 2015 avec une prévision de 21,3M€ pour 1 045 447 licenciés (chiffre 2013-2014), cela donnait 20,34€/élève et nous sommes passés sous les 20€/licencié depuis 2018 (19,24€ en 2018 et 18,20€ en 2020).

Mais la facture est encore plus salée pour les **crédits d'animation jusqu'au niveau régional**, c'est-à-dire pour la pratique du plus grand nombre d'élèves du district jusqu'au niveau régional.

Sur la FORMATION : Les lignes budgétaires consacrées à la formation des cadres sont insuffisantes à nos yeux. S'il y a des économies à réaliser dans le budget, nous considérons que ce n'est pas ici qu'elles doivent se faire. Comptabilité, coordination de transport, réservation d'équipements sportifs, recherche d'hébergement, recherche de financement, travail en équipe, etc... sont autant de responsabilités qu'ils et elles ont à assumer et pour lesquelles ils doivent être formés et accompagnés. La perspective prochaine du respect du code de la commande publique par les services UNSS pour nombre d'achats, location, transport etc. doit être prise en compte selon nous dans la ligne budgétaire formation des cadres. Il faudrait donc la réévaluer.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS,

Si l'UNSS peut être un opérateur de formation pour les jeunes, ce n'est pas son champ de compétences pour ce qui concerne les enseignants dont les modules de formations sont liés au plan académique de formation.

Mais il est important d'aider nos cadres à monter en compétences. Un travail est actuellement réalisé avec les équipes de cadres UNSS pour que les gens puissent se spécialiser dans des fonctions diverses et puissent devenir une équipe avec des compétences variées sur lesquelles une formation sera assurée.

Compte tenu du fait que la direction de l'UNSS a la pleine responsabilité de la dimension financière, il est nécessaire, que dans la réorganisation des équipes de cadres, soit clairement défini un responsable administratif et financier. Un plan de formation spécifique sera mis en place en lien avec Madame DECRENISSE.

Sur la communication, 17 référents communication ont été mis en place, avec pour mission de travailler avec l'ensemble des territoires pour la recherche de financements, sur la relation avec les médias pour savoir comment communiquer avec eux, sur les informations communiquées par le biais des sites web et des réseaux sociaux.

L'investissement OPUSS va permettre d'avoir un site UNSS avec tous les sites territoriaux, qu'ils soient régionaux ou départementaux.

Mélanie PELTIER, élue des AS, animatrice AS, académie de Versailles :

Nous sommes tout à fait en accord avec le fait que la **formation des enseignants EPS, animateurs d'AS** doivent se faire dans le cadre des Plans Académiques de Formation (PAF) et non sur le budget UNSS. Il est cependant regrettable que ces thèmes de formations (trésorier d'AS, secrétaires d'AS ou le prisme du sport scolaire dans des stages sur les APSA) soient peu ou pas proposés dans les PAF. A notre connaissance, ce n'est le cas que dans l'académie de Créteil.

Concernant par contre la **formation initiale des cadres UNSS**, nous pensons que là par contre il faut fortement investir au regard du renouvellement important des cadres et surtout de l'élargissement et de la complexification de leurs missions.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS :

Au 1^{er} janvier 2020 et jusqu'en 2022, l'UNSS devra s'adapter au fonctionnement avec de nouveaux périmètres académiques.

Il appartient à chaque équipe de cadres UNSS de réfléchir à de nouvelles organisations, ce qui a déjà été engagé dans de nombreux territoires. Une harmonisation sera nécessaire qui ne signifie pas uniformisation des structures. En raison de la parution de la circulaire de juin 2019 mettant en avant, au sein de l'Education nationale, des délégations régionales Jeunesse et Sports, avec aussi les délégations cohésion sociale intégrant les directions académiques dans les départements, ce travail se fait en lien avec les rectorats. Tout ce mouvement va évidemment avoir des effets. Actuellement, avec le 1^{er} décret du 15 octobre qui est passé pour l'académie de Normandie, un travail est en cours avec la rectrice. Il aurait pu y avoir un seul CRUNSS dès le mois de janvier puisque le décret était paru avant les élections. Il a été convenu avec la rectrice qu'il était préférable de garder les 2 CRUNSS dans la première année. En revanche, le travail sur les contenus se fera ensemble pour que la fusion s'opère.

Gil BOISSÉ, élu des AS, animateurs AS, académie d'Orléans-Tours, s'interroge à la fois sur la fluidité et l'organisation de cette fusion.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS :

Le séminaire de janvier sur le règlement fédéral, va amener les délégués techniques à réfléchir sur les modalités de pratique et leurs mises en œuvre.

Philippe DEKEYSER, Directeur des Sports :

Le contenu de chaque sport avec leur qualification va être soulevé au cours du séminaire prochain et nous engager pour les 4 années à venir.

Avec une restructuration du service communication, les fiches sport n'ont pas pu être rapidement mises en ligne. Il est du ressort des cadres en régions et en départements de relayer l'information auprès des enseignants EPS de la mise en ligne de ces fiches.

Intervention sur le séminaire de janvier des délégués techniques

Mélanie PELTIER, élue des AS, animatrice AS, académie de Versailles :

Vous nous évoquez un **séminaire des délégués techniques** en janvier qui va retravailler sur les fiches sport et le règlement fédéral. Qu'entendez-vous par délégués techniques ?

Réponses de Monsieur DEKEYSER (DNA) : il s'agit des cadres UNSS spécialistes d'une APSA qui appuient les DNA. Lorsqu'il n'y en a pas dans certaines activités, le DNA fait appel à un professeur d'EPS (membre de la CMN) en remplacement.

Concernant justement les **CMN**, nombre de collègues nous signale sur les territoires souhaiter postuler pour intégrer les CMN. Les DNA en charge des activités nous répondent que les offres sont transmises aux SR UNSS qui sont sensés les afficher sur le site OPUSS.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS :

Comme notre fonctionnement est un fonctionnement très décentralisé, il faut le faire vivre à tous les niveaux.

OPUSS2 va nous donner énormément de possibilités pour que les AS soient bien le reflet de ce qui est fait à l'UNSS. Dans son rapport, la cour des comptes a mis en évidence un manque de visibilité des chefs d'établissements sur le fonctionnement de l'AS et de leurs enseignants, sur la participation des élèves comme sur le nombre de pratiques de chacun des élèves.

OPUSS2 a été élaboré pour donner cette visibilité à tous les usagers du sport scolaire. De fait, un chef d'établissement pourra savoir ce qui se fait en temps réel avec ses enseignants pour pouvoir apprécier les réalisations faites durant les 3 heures forfaitaires.

Le nouvel OPUSS est aussi construit pour que l'élève soit au centre de tout, afin qu'il puisse non seulement avoir son parcours sportif tout au long de sa scolarité mais aussi intégrer ce qu'il fait au niveau fédéral.

Des statistiques précises pourront aussi être données qui nous permettront de nous situer par rapport à la demande du président de la République, d'augmenter de 3 millions le nombre de pratiquants sportifs à l'aube de Paris 2024.

Philippe DEKEYSER, Directeur des Sports, informe qu'un questionnaire à destination de tous les coordonnateurs de districts et de tous les cadres UNSS a été mis en place pour le règlement fédéral.

Intervention sur le bien-fondé d'un CA au mois de décembre

Gil BOISSÉ, élu des AS, animateurs AS, académie d'Orléans-Tours :

Compte tenu des informations partielles sur le budget réalisé, ne serait-il pas plus opportun de positionner le CA sur le budget courant Janvier ? (Cette proposition n'est pas retenue)

Emma DECRENISSE, Secrétaire Générale de l'UNSS :

Les chiffres seraient certainement différents, mais pour autant pas finalisés.

Jean-Marc SERFATY, IA/IPR EPS Créteil, revient sur le schéma territorial en pleine réorganisation. Il est très important de comprendre que la compétence territoriale du sport sera au niveau de la région. Il est impératif d'aligner nos politiques sportives ensemble, en partenariat avec le ministère des sports car l'ANS fera derrière cette lecture d'un plan de développement territorial du sport dans lequel le sport scolaire aura une grande place. Il faudra donc bien différencier dans un premier temps les aspects budgétaires de la cohérence de ce schéma territorial de développement du sport pour tous les élèves, et dans un second temps, la volonté de travailler dans une cohérence et dans une symbiose autour des enjeux du sport à l'école qui peuvent se traduire dans l'enseignement obligatoire par l'EPS, dans le sport scolaire par l'animation de l'AS, et ailleurs par une passerelle vers le club.

Tout ceci relève de conventions nationales quinquipartites qui signent l'enjeu de travailler ensemble sur cet objet de développement de la pratique sportive.

Intervention sur les finances qui n'arrivent pas dans les territoires

Aymeric LE PEZENNEC, enseignant EPS, élu des AS, académie de Créteil :

Le discours sur la chance d'avoir les JO 2024 ne se voit pas financièrement sur le terrain. Il est temps d'agir. Les JO pour le moment n'amènent aucun changement : pas plus d'installations que de financement pour les associations sportives...

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS :

Les cadres UNSS en régions doivent être des appuis aux AS. Il leur faut être le plus proche possible des régions et surtout travailler en lien avec les prérogatives des régions.

Mathieu BLUGEON, Directeur académique des services de l'Education Nationale du Gers :

Au-delà du sport scolaire, le département subventionne beaucoup le développement durable comme le déplacement d'élèves autour de tout ce qui est découverte de la nature. Le département utilise en fait un autre champ de compétence pour favoriser le sport scolaire. Il s'agit d'une mécanique nouvelle à mettre en place.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS, présente nos partenaires avec ceux de 2019, puis ceux de 2020 sans Orangina et RevolutionR qui était un prestataire métier autour de la communication et des relations presses. La partie digitale et réseaux sociaux sera gérée par un professionnel qui connaît l'UNSS.

L'UNSS, pour ses gymnasiades, tiendra son engagement avec 4 slogans :

- Les Jeux avant les Jeux ;
- Les Jeux pour les Jeunes et par les Jeunes : la directrice profite pour annoncer que l'UNSS a eu le label Terre des Jeux pour Paris 2024 au même titre que d'autres fédérations sportives ;
- Les Jeux pour tous : les gymnasiades seront le premier événement avec en même temps et sur un même lieu des jeunes en situation de handicap et des jeunes valides. Le sport partagé va donc proposer du sport adapté avec des pratiques spécifiques ;
- Dernier axe : des Jeux sur tous les territoires (France métropolitaine et DOM). En tant que membre de la Fédération Internationale du Sport scolaire, il nous appartient de travailler avec tous les postes diplomatiques pour que les pays puissent s'engager et qu'un jumelage soit rendu possible avec chacune de nos académies. Un travail sera réalisé en amont sur les 2 années qui nous séparent de 2022 pour permettre à une académie d'avoir un ou plusieurs pays partenaires.

Intervention sur le sport adapté en lycée

Gil BOISSÉ, enseignant EPS, élu des AS, académie d'Orléans-Tours :

Le développement du sport adapté au lycée est compliqué. Le plus souvent les jeunes présentant des handicaps sont dans des instituts spécialisés et nous n'avons pas matière au sein de nos établissements à pouvoir présenter des équipes en sport adapté. Cela passerait plutôt par un conventionnement avec ces instituts, mais nécessite la mise en place de projet et un investissement en temps dont nous ne disposons pas toujours...

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS : Il faudra peut-être avec le comité paralympique s'orienter dans cet axe pour toucher plus directement les élèves d'âge lycées. Ce sera aussi un moyen d'activer les liaisons intercycles en se servant du sport scolaire pour créer du lien entre les troisièmes et les secondes.

La recherche de partenaires doit se faire maintenant pour accompagner l'UNSS durant ces 2 années.

Intervention sur les gymnasiades

Gil BOISSÉ, enseignant EPS, élu des AS, académie d'Orléans-Tours :

Pour les Gymnasiades, étant présentées comme une compétition avant les jeux Paris 2024, ne pourrait-on pas envisager à l'instar du trajet de la flamme olympique, un trajet d'un symbole, (une flamme ? Une mascotte ?) à travers les académies sous forme d'un relais par exemple de manière à ce que le dynamisme du sport scolaire soit mis en évidence au sein de toute nos AS et puis se terminer en Normandie à l'ouverture de ces Gymnasiades ?

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS propose que soient remontées des propositions issues des territoires lors des CRUNSS pour en faire part au territoire organisateur.

Le budget annoncé de 15 000 000 € pour les gymnasiades est un budget prévisionnel qui va permettre la réalisation de l'ensemble de ce qui est présenté dans le projet.

Actuellement, il est possible d'organiser les compétitions et de faire venir autour de 4000 jeunes, plus de 1000 jeunes organisateurs, soit pas moins de 6000 personnes pour 19 activités à Deauville.

Après, et pour pouvoir faire le reste, il nous faudra impérativement aller chercher des financements supplémentaires.

Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale SNEP/FSU, intervient une dernière fois sur le budget :

Comment allons-nous faire avec un tel budget si nous voulons maintenir le même niveau d'activité pour les 1,2 M de licenciés ? Cela va être très compliqué mais surtout, si nous n'y parvenons pas, très décevant pour nos jeunes et tous les acteurs du sport scolaire qui se démènent chaque semaine pour faire vivre, animer et encadrer les licenciés dans leur engagement sportif et associatif.

Nous nous permettons un petit retour historique à propos de la subvention du MEN : De 2010 à 2012 elle a baissé de 100 000 € /an passant de 2,6M à 2,4M. Elle est revenue à 2,6M de 2013 à 2015, puis elle a été revue à la hausse pour arriver à 2,7M en 2016 et 2017.

En 2018, elle a connu une nouvelle augmentation réelle de 125 000€ puisque si elle s'élève à 3,8M€ c'est parce qu'elle intègre depuis cette période les salaires des fonctionnaires détachés (les Directeurs nationaux) et les 100 000€ qui étaient attribués à l'ASEU (année du sport de l'école à l'université) et l'AOEU (année de l'olympisme de l'école à l'université...).

Pour conclure et au vu des commentaires que nous venons de faire, le SNEP-FSU émet les plus grandes réserves sur ce budget qui ne nous paraît ni tenable ni souhaitable tel qu'il est construit et défini aujourd'hui.

Nous demandons en 1er lieu que le MEN augmente sa subvention de manière significative afin de compenser la baisse des dotations des collectivités.

V) Approbation de la présentation des orientations du budget prévisionnel 2020

Xavier TURION procède au vote de la présentation des orientations du budget prévisionnel 2020 :

- **21 votants avec 7 contre, 0 abstention, 14 pour.**
- **Le budget prévisionnel est donc adopté.**

VI) Questions diverses

Intervention SNEP-FSU à propos des élections UNSS, Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale SNEP/FSU :

Monsieur TURION disait en introduction du CA du 8 octobre dernier que l'année 2019/2020 serait, je cite, « très chargée pour l'UNSS avec la candidature de l'UNSS à l'organisation des School Summer Games 2022 [*que nous préférons appeler Gymnasiades 2022*], les élections des représentants des associations sportives scolaires au sein des instances départementales, régionales et nationales de l'UNSS, l'évaluation du PNDSS 2016-2020 et la préparation du nouveau plan. ».

Nous étions nous même intervenus pour alerter sur le fait que les informations émanant des directrices et directeurs départementaux n'arrivaient pas jusqu'à nos collègues et qu'elles étaient invisibles sur les sites académiques et des DSDEN. Force est de constater que les élections n'ont pas été bien suivies : Aucune information, aucun affichage ne sont apparus sur ces sites depuis le Conseil d'Administration d'octobre. Les appels à candidature n'ont pas été faits dans les temps en Martinique, à Paris, voire pas du tout en Guyane et en Corse du Sud. Les messages adressés par les directeurs départementaux UNSS aux chefs d'établissements-présidents d'AS, ont été les seules sources d'information. Malheureusement, ils ont été trop souvent oubliés dans les boîtes mails parmi les nombreux messages reçus chaque jour et n'ont pas toujours été transmis aux équipes EPS qui auraient pu apporter toute leur aide aux présidents d'AS dans l'organisation des élections.

Les modèles de PV à destination des AS n'ont pas toujours été transmis aux AS ni mis en ligne sur les sites UNSS. Les directeurs départementaux UNSS ont été laissés bien seuls pour impulser, s'assurer du suivi des élections et organiser le recollement des votes, d'autant qu'au moins une vingtaine d'entre eux n'avaient jamais vécu les élections en tant que directeur de service UNSS. Jamais un vote pour les élections au conseil d'administration d'un EPLE n'a été ainsi négligé !

Nous déplorons le taux très disparate de participation à ce jour (de 13 à 60% selon les départements).

Au-delà du rappel du calendrier et des modalités pratiques, c'est l'enjeu de la représentation des AS dans le CDUNSS et le rôle et la responsabilité des élus des AS dans le fonctionnement démocratique de l'UNSS qui n'a pas été suffisamment expliqué ni suffisamment accompagné.

Il est donc peu étonnant, mais fort regrettable, que ces élections aient été négligées et peu organisées.

Chacun ici doit mesurer sa part de responsabilité.

Nous souhaitons enfin apporter quelques précisions quant à la mise en cause du SNEP-FSU qui a été faite par le représentant du Se-UNSA. Rappelons d'abord que l'enjeu des élections UNSS est de désigner des représentants des AS dans les instances de l'UNSS, représentants impliqués dans la vie de leur AS pour pouvoir en expliquer les besoins, les attentes, les projets et en mesure d'assumer un mandat de quatre ans dans les instances de l'UNSS. Lorsque, dans certains départements, nous avons interrogé les IA-Dasen-présidents des Conseils Départementaux de l'UNSS sur la validité d'une liste, principalement parce qu'elle était incomplète et non au motif qu'elle comptait des parents, élèves ou chefs d'établissement, notre souci premier était de nous assurer que les AS puissent être représentées sur toute la durée du mandat par les membres de cette liste si elle devait obtenir tout ou partie des sièges au CD UNSS.

Le SNEP-FSU a pris acte de la décision de la DGESCO de voir se maintenir des listes incomplètes et le processus électoral a donc suivi son cours.

Nous concluons cette intervention en précisant que, quels que soient les représentants des AS qui siègeront dans les différents niveaux d'instance de l'UNSS, issus d'une liste ou d'une autre, le SNEP-FSU poursuivra son engagement auprès des AS et de l'UNSS pour qu'elles continuent à se développer. Nous réaffirmons notre attachement à participer de façon constructive et démocratique aux instances de l'UNSS.

Corinne KALDI MASSARD, Principale du Collège Jean Giono, Nice :

Les chefs d'établissements agissent avec professionnalisme, font leur possible pour organiser ces élections en temps et en heure, et selon le protocole qui leur est envoyé.

Elle tient à la fois à souligner que le budget est vraiment depuis quelques années à la hauteur des remarques entendues au cours des CA et tient ainsi à remercier la directrice pour son travail remarquable et celui de son équipe.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS :

Pour montrer le sens de ces élections, il serait bon d'agir en amont. En 4 ans, il nous faut travailler à tous les niveaux. Dans certains établissements, les élections n'ont pas eu lieu. Il est donc de notre rôle de montrer l'importance de l'AS qui doit être considérée comme un laboratoire de l'apprentissage de l'engagement associatif.

Elle annonce aussi le recrutement au 1^{er} janvier de 2 nouveaux collègues dont un chef d'établissement, personnel de direction, adjoint, qui a fait acte de candidature.

Avec lui, il sera désormais possible de tisser un réseau de plus grande proximité avec les chefs d'établissements pour être en mesure d'anticiper ces éléments et pouvoir réfléchir sur la thématique amorcée l'année dernière : « l'AS, un outil fédérateur au service de la politique globale de l'établissement ». Ce travail a pour objectif de montrer toute la capacité du sport scolaire à participer au parcours artistique, d'orientation et de santé.

Par ailleurs, il nous faut travailler sur la notion de « représentant de... » pour qu'à tous les niveaux, chaque personne représentant un groupe d'usagers du sport scolaire puisse vraiment s'assurer que ce qui est dans cette instance, puisse être dupliqué dans les instances infras, pour être sur des réflexions un peu plus partagées et globales. Cela va prendre du temps mais nous permettra de préparer déjà les prochaines élections.

Xavier TURION adhère totalement aux propos de la directrice.

Intervention sur les élections UNSS et sur l'espace de communication des élus des AS sur le site national

Mélanie PELTIER, enseignante EPS, élue des AS académie de Versailles :

Nous pensons que la méconnaissance du fonctionnement de la structure UNSS et du rôle d'élus des AS peut expliquer également le faible taux de participation des AS aux élections UNSS.

Il est à notre sens essentiel que les enseignants d'EPS aient une réelle formation à propos du sport scolaire dans le cadre de leur formation initiale.

De plus, les élus des AS demandent depuis de nombreuses années un espace dédié sur le site UNSS afin de pouvoir communiquer avec les membres des AS. Pour rappel, tous les élus des AS sont en poste complet dans leur établissement, réalisent ce mandat bénévolement et n'ont aucune structure qui les appuie. Nous sommes par ailleurs les seuls membres élus par les AS dans les instances.

Gil BOISSÉ, enseignant EPS, élu des AS, académie d'Orléans-Tours :

Dans son département, le courrier a été envoyé le 1^{er} octobre. Tout a été fait en temps et en heure. Un rappel a même été fait à la Toussaint. Tout le monde a donc été forcément destinataire.

Il revient aussi sur la représentativité des différents membres dans ces CD et sur le statut des jeunes lycéens issus du CNVL, élus pour 4 ans, sauf qu'ils ne sont que 3 ans au lycée. De fait, dans les instances régionales, des sièges sont vacants. Il s'agit d'une petite faille du système qu'il faudrait vite repenser sans compter qu'ils ne sont malheureusement pas forcément licenciés à l'UNSS.

Christophe BRUNELLE, Délégué national à la vie lycéenne à la DGESCO, remercie Symphore BOUAKA, de sa présence pour représenter son académie et le CNVL. Pour la première fois, une visio conférence s'est tenue à la DGESCO entre les délégués académiques à la vie lycéenne et Nathalie GRAND, Directrice nationale adjointe UNSS, pour trouver des solutions, afin de mieux valoriser le rôle du vice-président élève de l'AS. Cette visio conférence marque le début d'une coopération entre la vie lycéenne et l'UNSS.

Xavier TURION :

L'objectif premier est de faire en sorte que ces élections respectent pleinement les principes démocratiques de la vie associative. Elles ne peuvent, en aucun cas, être un lieu de compétition visant à mesurer l'audience de telle ou telle organisation syndicale. Il y a eu incontestablement des failles dans leur organisation. Il faut en tirer les enseignements en veillant à y remédier et en intervenant très en amont, notamment en intensifiant l'effort de communication. Les chefs d'établissements, les DASEN ont fait leur travail. Certains d'entre eux ont peut-être mal été informés et peu attentifs à certains moments clés de la procédure mais gardent toute notre confiance. Il faut améliorer de façon ferme le processus d'informations pour qu'elles puissent la prochaine fois conserver tout leur sens. Il faut d'abord servir le développement du sport scolaire et l'intérêt des élèves.

La prochaine assemblée générale est fixée au 17/12.

Il est clairement établi dans l'ordre du jour que cette AG comporte un vote du budget prévisionnel, ainsi qu'un point de l'état de l'exécution avec des chiffres différents. Elle devra aussi se prononcer sur le rapport général d'activités 2018/2019.

Enfin, il informe que la DGESCO soumettra un projet de délibération visant à actualiser la nomination des inspecteurs généraux, membres du nouveau corps de l'Inspection Générale de l'Education nationale, du Sport et de la Recherche, sans modifier l'équilibre des sièges et avec le même chiffre de 4 représentants au total. Cette modification n'exige pas la prise d'un décret en Conseil d'Etat. C'est l'IG elle-même qui présentera un projet de décret en Conseil d'Etat avant la fin du mois de décembre, soumis à notre conseiller du comité technique ministériel, texte qui a un rôle « balai » et qui reprendra toutes les dispositions du code existant, à savoir celles qui énoncent la participation de l'IG à telle ou telle instance dans tel ou tel processus.

Tous les textes seront alors actualisés avec la nouvelle dénomination. La modification faite dans les statuts de l'UNSS sera consacrée non pas par un texte spécifique à l'UNSS mais par ce texte général qui sera adopté sur proposition de l'IG.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS, rappelle qu'il faut réfléchir sur la proposition faite des 1% qui tiendrait compte ou non de l'augmentation régulière du coût de la vie.

VII) Clôture et remerciements

Xavier TURION remercie une nouvelle fois chaleureusement la directrice nationale, l'ensemble des membres de ce conseil, ainsi que les directeurs adjoints de l'UNSS s'étant exprimés lors de cette instance.